

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 3 AOÛT 2015 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée et messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

Est également présente : Madame Caroline Rioux, directrice générale.

Est absente : Madame Nathalie Lemaire, conseillère.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2015-08-245

**Il est proposé par Philippe-Denis Richard
appuyé par Patrick McDonald**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

- 1. Adoption de l’ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**
 - 2.1 Séance ordinaire du 6 juillet 2015;
 - 2.2 Séance de consultation publique du 6 juillet 2015;
- 3. Pétitions**
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Programme d’aide financière aux sinistrés – Ministère de la sécurité publique;
 - 4.2 Programme d’assistance financière pour la formation des pompiers;
 - 4.3 Lettre de Bolton-Est – entente incendie;
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Rapport verbal du représentant du comité administratif de la rencontre du 9 juillet 2015;
 - 5.2 Adoption de la politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif dans le cadre du programme d’assurances offert par l’Union des municipalités du Québec;
 - 5.3 Modification à la politique de gestion des ressources humaines de la municipalité;
 - 5.4 Contrat d’entretien et ajouts au site internet de la municipalité;
 - 5.5 Affichage du poste de directeur général adjoint;
- 6. Administration financière**
 - 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 juillet 2015;
 - 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 juillet 2015;
 - 6.3 Ratification des salaires payés au mois de juillet 2015;

6.4 Acceptation du décompte progressif #4 – Mise aux normes des chemins des Boisés de la Héronnière – acceptation finale;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

7.1 Autorisation pour la tenue de l'événement *Les Correspondances d'Eastman*;

8. Sécurité publique

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

8.2 Rapport verbal du représentant du comité de sécurité publique de la rencontre du 27 juillet 2015;

9. Travaux publics

9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 27 juillet 2015;

9.2 Relocalisation de certaines boîtes postales par Postes Canada;

9.3 Autorisation d'appel d'offres pour la construction de l'abri au Parc Missisquoi;

9.4 Mandat additionnel pour l'arpentage du chemin Khartoum;

9.5 Location d'une roulotte de chantier pour le service des travaux publics;

9.6 Mandat pour mise en place de bassins de rétention dans les fossés;

9.7 Mandat à EXP pour la rédaction d'un devis technique d'appel d'offres pour le remplacement de ponceaux;

9.8 Doléances auprès du Ministère des Transports (MTQ);

9.9 Demande de réduction de vitesse auprès du MTQ;

9.10 Programmation préliminaire pour le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

10. Hygiène du milieu et environnement

10.1 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de juillet 2015;

11. Aménagement et urbanisme

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 9 juin 2015;

11.2 Appui de la Municipalité d'une demande d'exclusion auprès de la CPTAQ;

12. Demandes de dérogation mineure

13. Demandes d'approbation au règlement PIIA

13.1 Demande pour l'installation d'une remise de 2,4 x 4,3 mètres située au 100 rue de la Traverse, lot 4 379 999;

13.2 Demande pour la construction d'une résidence de 3 x 3 mètres avec pièce contiguë de 7,5 x 5 mètres et garage contigu de 10 x 8,7 mètres sur le chemin Gilbert, lot 2 235 957;

13.3 Demande pour la construction d'une remise de 3,6 x 5,5 mètres en cour arrière au 9, rue Missisquoi;

13.4 Demande pour la construction d'un deuxième étage situé au 147 chemin du Lac d'argent, lot 2 239 794;

13.5 Demande pour la construction d'un cabanon de 5,5 x 2,4 mètres et l'ajout d'un balcon situé au 65 rue Martin, lot 4 380 266;

13.6 Demande pour la construction d'une résidence de 14 x 7 mètres située sur le chemin George-Bonnallie, lot 2 239 074;

14. Rapport sur l'émission des permis

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de juillet 2015;

15. Avis de motion

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2015-08 amendant le règlement de zonage 2012-08;

16. Règlements

16.1 Adoption du projet de règlement 2015-08 amendant le règlement de zonage 2012-08;

16.2 Adoption du règlement 2015-06 concernant la sécurité, la paix et l'ordre;

- 16.3 Adoption du règlement 2015-07 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques;
 - 16.4 Adoption du règlement 2015-09 amendant le règlement de lotissement 2012-09;
 - 16.5 Adoption du règlement 2015-10 amendant le règlement de construction 2013-06;
 - 16.6 Adoption du règlement 2015-11 amendant le règlement de permis et certificats 2013-07;
- 17. Affaires nouvelles**
- 18. Période de questions**
- 19. Levée de la séance**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 6 juillet 2015;

RÉSOLUTION 2015-08-246

**Il est proposé par Michel Fréchette
appuyé par Philippe-Denis Richard**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2015, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Séance de consultation publique du 6 juillet 2015;

RÉSOLUTION 2015-08-247

**Il est proposé par Philippe-Denis Richard
appuyé par Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 6 juillet 2015, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS

4. CORRESPONDANCES

4.1 Programme d'aide financière aux sinistrés – Ministère de la sécurité publique;

Le conseil prend acte.

4.2 Programme d'assistance financière pour la formation des pompiers;

Le conseil prend acte.

4.3 Lettre de Bolton-Est – entente incendie;

Le conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant du comité administratif de la rencontre du 9 juillet 2015;

M. Philippe-Denis Richard, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 9 juillet 2015.

5.2 Adoption de la politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif dans le cadre du programme d'assurances offert par l'Union des municipalités du Québec;

RÉSOLUTION 2015-08-248

**Il est proposé par Philippe-Denis Richard
appuyé par Maurice Séguin**

QUE le conseil adopte la politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif dans le cadre du programme d'assurances offert par l'Union des municipalités du Québec, laquelle est jointe en annexe pour en faire partie intégrante à la présente résolution;

QUE le conseil abroge la résolution 2015-05-165.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Modification à la politique de gestion des ressources humaines de la municipalité;

RÉSOLUTION 2015-08-249

**Il est proposé par Patrick McDonald
appuyé par Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil modifie la politique de gestion des ressources humaines en lui ajoutant l'article 28A, « Prix et récompenses », lequel est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE le conseil abroge la résolution 2014-09-298;

QUE la politique de gestion des ressources humaines de la municipalité d'Eastman et sa modification entre en vigueur à partir du 3 août 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Contrat d'entretien et ajouts au site internet de la municipalité;

RÉSOLUTION 2015-08-250

**Il est proposé par Jean-Maurice Fortin
appuyé par Maurice Séguin**

QUE le conseil autorise le montant de 845 \$ à ChaCha Communications pour un contrat d'entretien annuel (520 \$) du site internet de la municipalité et l'ajout de boutons de lien pour la section touristique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Affichage du poste de directeur général adjoint;

RÉSOLUTION 2015-08-251

ATTENDU QUE la recommandation du comité administratif sur la réorganisation du secteur administratif de la municipalité discuté lors de l'atelier de travail du 28 juillet 2015;

**Il est proposé par Michel Fréchette
appuyé par Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à ouvrir un concours pour le poste de directeur général adjoint selon la description proposée lors de l'atelier de travail du 28 juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 juillet 2015;

RÉSOLUTION 2015-08-252

**Il est proposé par Patrick McDonald
appuyé par michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 juillet 2015 au montant de 303 289.71\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 juillet 2015;

RÉSOLUTION 2015-08-253

**Il est proposé par Jean-Maurice Fortin
appuyé par Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 6 juillet 2015 et ce, pour un montant de 34 779.55 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois de juillet 2015;

RÉSOLUTION 2015-08-254

**Il est proposé par Philippe-Denis Richard
appuyé par Patrick McDonald**

ET RÉSOLU QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 6 juillet 2015, et ce, pour un montant de 65 917.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Acceptation du décompte progressif – Mise aux normes des chemins des Boisés de la Héronnière – acceptation finale;

RÉSOLUTION 2015-08-255

ATTENDU la recommandation de paiement des consultants SMⁱ en regard du décompte progressif – acceptation finale daté du 2 juillet 2015;

**Il est proposé par Michel Fréchette
appuyé par Patrick McDonald**

QUE le conseil accepte le décompte progressif – acceptation finale, pour les travaux de mise aux normes des chemins des Boisés de la Héronnière;

QUE le conseil autorise le paiement au montant de 28 266,99 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Autorisation pour la tenue de l'événement *Les Correspondances d'Eastman*;

RÉSOLUTION 2015-08-256

ATTENDU le règlement 2014-11 en vigueur;

ATTENDU **QUE** Les Correspondances d'Eastman ont démontré que l'événement rencontre les exigences du règlement 2014-11;

**Il est proposé par Philippe-Denis Richard
appuyé par Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil autorise la tenue de l'événement de Les Correspondances d'Eastman les 6-7-8 et 9 août 2015, tel que décrit au document déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

Le Conseil prend acte.

8.2 Rapport verbal du représentant du comité de sécurité publique de la rencontre du 27 juillet 2015;

M. Maurice Séguin, conseiller municipal et représentant de ce comité, fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 27 juillet 2015.

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Rapport verbal du représentant du Comité des travaux publics de la rencontre du 27 juillet 2015;

M. Jean-Maurice Fortin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 27 juillet 2015.

9.2 Relocalisation de certaines boîtes postales par Postes Canada;

RÉSOLUTION 2015-08-257

ATTENDU la demande de Postes Canada de revoir la localisation de certaines boîtes postales sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le sous-comité des travaux publics, formé du chef d'équipe des travaux publics et de deux membres du conseil, a validé les propositions de Postes Canada;

ATTENDU la recommandation de ce sous-comité;

**Il est proposé par Patrick McDonald
appuyé par Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil approuve la recommandation du sous-comité pour la relocalisation de cinq (5) boîtes postales demandée par Postes Canada et tel qu'illustrées aux plans de Postes Canada.

QUE le conseil recommande l'aménagement d'un plateau afin de reculer les boîtes postales du chemin de Mont-Bon-Plaisir à la hauteur de l'Auberge du Savoir, ainsi que le déplacement des boîtes postales de la rue des Pruches de 15 mètres vers l'est et l'aménagement d'un plateau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Autorisation d'appel d'offres pour la construction de l'abri au Parc Missisquoi;

RÉSOLUTION 2015-08-258

**Il est proposé par Philippe-Denis Richard
appuyé par Michel Fréchette**

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire trésorière a lancé l'appel d'offres sur invitation pour la construction de l'abri au Parc Missisquoi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Mandat additionnel pour l'arpentage du chemin Khartoum;

RÉSOLUTION 2015-08-259

**Il est proposé par Maurice Séguin
appuyé par Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil autorise le mandat de pose de baguette lors de l'arpentage du chemin Khartoum afin de délimiter le cadastre pour un montant de 1 500\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Location d'une roulotte de chantier pour le service des travaux publics;

RÉSOLUTION 2015-08-260

ATTENDU QUE lors des travaux d'agrandissement de la caserne incendie et de la réfection du garage municipal, il sera nécessaire de vider la partie du garage utilisée par le service des travaux publics;

**Il est proposé par Jean-Maurice Fortin
appuyé par Maurice Séguin**

QUE le conseil autorise le chef d'équipe des travaux publics à procéder à la location d'une roulotte de chantier pour la durée des travaux au coût maximal de 650.00\$ plus transport par mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Mandat pour mise en place de bassins de rétention dans les fossés;

RÉSOLUTION 2015-08-261

ATTENDU QUE l'étude de la Gestion des eaux dans le sous bassin versant du ruisseau de la Feuillade démontrait la nécessité d'aménager deux (2) bassins de rétention le long du chemin Mont-Bon-Plaisir entre les rues Cordialité et Détente;

**Il est proposé par Patrick McDonald
appuyé par Michel Fréchette**

QUE le conseil mandate la firme Excavation Richard Bouthillette pour la réalisation des bassins selon les plans et devis, pour un montant 2 177.17\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Mandat à EXP pour la rédaction d'un devis technique d'appel d'offres pour le remplacement de ponceaux;

RÉSOLUTION 2015-08-262

ATTENDU QUE le remplacement des ponceaux rectangulaires nécessite un devis technique pour les constructeurs de façon à assurer l'installation selon les règles de l'art;

**Il est proposé par Philippe-Denis Richard
appuyé par Patrick McDonald**

QUE le conseil mandate la firme EXP à procéder à la rédaction du devis technique pour le remplacement des ponceaux rue de Normandie et chemin des Diligences pour un montant maximal de 1 800\$, à taux horaire, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Doléances auprès du Ministère des Transports (MTQ);

RÉSOLUTION 2015-08-263

ATTENDUE QUE le MTQ a procédé à la correction des accotements du chemin George-Bonnallie;

ATTENDU QUE ces corrections ont fait l'objet de plusieurs critiques en ce qui a trait à l'apport de sédiments dans les fossés, contraire à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE l'enrochement des accotements, tel qu'effectué, augmente le risque d'accidents cyclistes sur ce chemin;

ATTENDU QUE les réparations (rapiéçage) sur la route 112 rend la chaussée cahoteuse et la conduite automobile difficile;

**Il est proposé par Maurice Séguin
appuyé par Jean-Maurice Fortin**

QUE le conseil exprime ses doléances auprès du MTQ quant aux travaux de correction effectués sur la route 112 et le chemin George-Bonnallie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 Demande de réduction de vitesse auprès du MTQ;

RÉSOLUTION 2015-08-264

ATTENDU la circulation croissante de la route 112 dans le secteur Eastman;

ATTENDU les nombreuses activités se déroulant aux abords de la route 112 depuis la limite d'Austin jusqu'au village d'Eastman;

ATTENDU QUE, notamment en période estivale, il y a de nombreux déplacements piétonniers des résidents vivant au sud-est de la route 112 vers le bord du Lac Orford;

ATTENDU QUE la circulation est fréquemment difficile à l'intersection de la route 112 et du chemin d'Orford-sur-le-lac;

**Il est proposé par Jean-Maurice Fortin
appuyé par Maurice Séguin**

QUE le conseil demande au MTQ de revoir la limite de vitesse actuellement à 80 km/h de la section de la route 112 comprise entre la limite du territoire d'Austin (halte-routière) et le numéro civique 630 de la rue Principale d'Eastman (112).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 Programmation préliminaire pour le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018);

RÉSOLUTION 2015-08-265

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Il est proposé par Maurice Séguin
appuyé par Jean-Maurice Fortin**

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE l'annexe fait partie intégrante de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de juillet 2015;

Le conseil prend acte.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbal du CCU – réunion du 9 juin 2015;

Le conseil prend acte.

11.2 Appui de la Municipalité d'une demande d'exclusion auprès de la CPTAQ;

RÉSOLUTION 2015-08-266

ATTENDU QUE 9313-0052 QUEBEC INC, actuellement zonés Rur-11 et « agro-forestier Af-3 », désirent exclure de leur propriété le lot 2 457 265 du contrôle de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ);

ATTENDU QUE cette demande d'exclusion du territoire agricole devra, pour avoir une chance d'une considération positive, recevoir l'appui favorable de la Municipalité d'Eastman et de la MRC de Memphrémagog;

**Il est proposé par Maurice Séguin
appuyé par Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil appuie la demande d'exclusion pour le lot 2 457 265 auprès de la CPTAQ formulée par l'entreprise portant le numéro 9313-0052 Québec inc.

QUE le conseil demande à la MRC Memphrémagog de procéder à l'examen de ce dossier dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

13.1 Demande pour l'installation d'une remise de 2,4 x 4,3 mètres située au 100 rue de la Traverse, lot 4 379 999;

13.2 Demande pour la construction d'une résidence de 3 x 3 mètres avec pièce contiguë de 7,5 x 5 mètres et garage contigu de 10 x 8,7 mètres sur le chemin Gilbert, lot 2 235 957;

13.3 Demande pour la construction d'une remise de 3,6 x 5,5 mètres en cour arrière au 9, rue Missisquoi;

13.4 Demande pour la construction d'un deuxième étage situé au 147 chemin du Lac d'argent, lot 2 239 794;

13.5 Demande pour la construction d'un cabanon de 5,5 x 2,4 mètres et l'ajout d'un balcon situé au 65 rue Martin, lot 4 380 266;

13.6 Demande pour la construction d'une résidence de 14 x 7 mètres située sur le chemin George-Bonnallie, lot 2 239 074;

RÉSOLUTION 2015-08-267

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 14 juillet 2015 (rés. 2015-33);

**Il est proposé par Philippe-Denis Richard
appuyé par Jean-Maurice Fortin**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de juillet 2015;

Le Conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2015-08 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage 2012-08;

Je, Philippe-Denis Richard, donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2015-08 amendant le règlement de zonage 2012-08.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De mettre à jour certaines terminologies;
- D'ajouter des normes concernant l'entreposage et le remisage sur des lots vacants.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

16. RÉGLEMENTS

16.1 Adoption du projet de règlement 2015-08 amendant le règlement de zonage 2012-08;

RÉSOLUTION 2015-08-268

**Il est proposé par Philippe-Denis Richard
appuyé par Patrick McDonald**

ET RÉSOLU d'adopter le projet du règlement de zonage n° 2015-08;

Le présent projet de règlement n° 2015-08 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De mettre à jour certaines terminologies;
- D'ajouter des normes concernant l'entreposage et le remisage sur des lots vacants.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 8 septembre 2015, à 19 h 00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.2 Adoption du règlement 2015-06 concernant la sécurité, la paix et l'ordre;

RÉSOLUTION 2015-08-269

**Il est proposé par Philippe-Denis Richard
appuyé par Patrick McDonald**

QUE le règlement 2015-06 concernant la sécurité, la paix et l'ordre soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.3 Adoption du règlement 2015-07 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques;

RÉSOLUTION 2015-08-270

**Il est proposé par Jean-Maurice Fortin
appuyé par Philippe-Denis Richard**

QUE le règlement 2015-07 relatif au stationnement et à la gestion des voies publiques soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.4 Adoption du règlement 2015-09 amendant le règlement de lotissement 2012-09;

RÉSOLUTION 2015-08-271

**Il est proposé par Jean-Maurice Fortin
appuyé par Michel Fréchette**

QUE le règlement 2015-09 amendant le règlement de lotissement 2012-09 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.5 Adoption du règlement 2015-10 amendant le règlement de construction 2013-06;

RÉSOLUTION 2015-08-272

**Il est proposé par Jean-Maurice Fortin
appuyé par Philippe-Denis Richard**

QUE le règlement 2015-10 amendant le règlement de construction 2013-06 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.6 Adoption du règlement 2015-11 amendant le règlement de permis et certificats 2013-07;

RÉSOLUTION 2015-08-273

**Il est proposé par Philippe-Denis Richard
appuyé par Patrick McDonald**

QUE le règlement 2015-11 amendant le règlement de permis et certificats 2013-07 soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Philippe-Denis Richard fait un rappel concernant le Croque-livres à la bibliothèque.

Monsieur le Maire fait un rappel concernant l'événement Les Correspondances d'Eastman qui commence le 6 août prochain.

Il souligne aussi le succès de l'événement « Hommage à Marjolaine Hébert » et félicite Monsieur Philippe-Denis Richard et le comité culturel pour l'organisation de l'événement.

18. PÉRIODE DE QUESTION

Mme Estelle Dufour exprime son appréciation de la qualité de l'événement « Hommage à Marjolaine Hébert » organisé par la municipalité.

M. Lewis Timbers mentionne que le niveau de l'eau du lac Parker est très élevé. Il demande à la municipalité de souligner le 30^{ième} anniversaire du Parc Marc-Aurèle au lac Parker.

M. Pierre Boutin demande quelles sont les autres municipalités qui pourraient être partenaire à l'entente incendie.

M. Gilles Parenteau déplore la qualité du matériel mis sur la rue de la Héronnière. Il demande aussi de valider la nécessité d'installer une glissière à des endroits où le fossé est très creux.

Mme Monique David demande que le bac vert soit ramassé deux (2) fois par mois durant la période estivale.

M. Jacques Morissette indique que les mesures des bâtiments soumis au P.I.I.A. devraient être sous le même système (mètres vs pieds).

Mme Michelle Desrochers questionne la conformité de la construction du petit chalet au bord du lac d'Argent et dénonce l'apport de sédiments du remblai effectué au lac.

M. Raymond Dorval renchérit sur le même sujet. Il indique que plusieurs propriétaires laissent leur chien courir sans laisse sur la piste cyclable.

M. Claude Desautels demande quand le ponceau du chemin du Hibou sera remplacé.

M. Gilles Parenteau demande si les travaux de réfection du chemin des Diligences devant le SPA seront faits bientôt.

M. Yves Racicot suggère un bouton « recherche » sur le site internet de la municipalité.

Mme Michelle Desrochers demande quel fonds financera les travaux de bassin sur chemin de Mont-Bon-Plaisir et rue de la Cordialité.

M. Serge Carreau souligne que la municipalité devra faire des études hydrologiques pour évaluer les apports d'eau créés par la construction de chemin et de résidence pour aider à contrôler les niveaux des lacs.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2015-08-274

**Il est proposé par Jean-Maurice Fortin
appuyé par**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les Conseillers, la séance du Conseil est levée à 20h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (*CCS*) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Caroline Rioux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Yvon Laramée,
Maire

Caroline Rioux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière